



## **Procès-Verbal** **Commission Régionale de l'Arbitrage**

### **Réunion du 22 avril 2024**

Président : Jean-Marc SALZA ([jmsalza@laurafoot.fff.fr](mailto:jmsalza@laurafoot.fff.fr))

Secrétaire : Nathalie PONCEPT

### **DYSFONCTIONNEMENT PARUTION DESIGNATIONS**

Suite à la mise en place par la FFF d'un nouveau logiciel de nombreux dysfonctionnements interviennent dans la parution des désignations des officiels. Ceci entraîne aussi des retards dans la saisie. Vous pouvez temporairement constater des disparitions de désignations qui reviennent. Toutefois certaines peuvent ne pas du tout apparaître.

Les arbitres qui constatent des anomalies durables et en particulier à l'approche des week-ends doivent **en semaine et avant le vendredi 16h30 envoyer un mail à [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr) avec copie à leur désignateur**. Passé le vendredi 17h30 et jusqu'au lundi matin, seuls les désignateurs prennent connaissance de vos messages.

Les arbitres qui ne seraient pas désignés doivent impérativement contacter leur désignateur le jeudi précédent les rencontres.

Merci de votre compréhension pour cette situation indépendante de notre volonté qui entraîne un surcroît de travail pour bénévoles et salariés.

#### **COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS**

#### **PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON**

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2025 pour la saison 2024/2025

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique « arbitrage » du site internet de la LAuRAFoot).

Compte tenu de la réduction du nombre de clubs en R1 et de l'élévation du niveau sportif dans toutes les catégories consécutif à la réforme des compétitions fédérales et régionales :

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 3 descentes obligatoires en R2 : participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, 3 descentes obligatoires en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation

obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 3 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 assistants classés R1 pour 2024/2025.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; 3 descentes dont 1 obligatoire en AAR2; objectif : 8 assistants classés R2 pour 2024/2025.

AAR3 : 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation Espoirs FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

- Un arbitre ou un assistant R3, rétrogradé pourra être présenté à nouveau par son district d'appartenance dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue.
- Un arbitre rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue pourra être immédiatement représenté à la pratique, par sa C.D.A., la saison suivante, sans repasser la théorie.
- Un jeune arbitre accédant à la catégorie R3 sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.
- Un arbitre R3 rétrogradé sera exempté de repasser la théorie si ce dernier a obtenu la note minimale de 28 sur 40 au questionnaire annuel.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison.

Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.

## **DESIGNATIONS**

Mohammed BOUGUERRA reprend les désignations des catégories ER R1 R2 sans aucune communication téléphonique. Toutes les communications avec lui devront se faire par mail ou SMS. Il ne répondra à aucun appel téléphonique.

## **COUPE LAuRAFoot**

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

## ASSEMBLEES GENERALES DEBUT SAISON 2024/2025

---

Elles auront **toutes lieu le week-end des 7 et 8 septembre 2024**. Mesdames et Messieurs les arbitres et observateurs sont priés de réserver ces dates dès maintenant. La répartition des convocations sera définie ultérieurement.

## MISE A JOUR GROUPES D'OBSERVATIONS

---

Une mise à jour novembre 2023 des groupes d'observations est parue dans la rubrique « Documents » du Portail des Officiels. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne trouveraient pas leur nom dans un des groupes doivent en informer par mail le Président de la CRA.

## DISCIPLINE

---

Lorsque des incidents, ne donnant pas lieu à une exclusion sont constatés **pendant ou après les rencontres ou à la suite d'une exclusion**, le **rapport** les retranscrivant sera **à transmettre** à la Commission de discipline, **par mail** à l'adresse suivante [discipline@laurafoot.fff.fr](mailto:discipline@laurafoot.fff.fr)

## Nouvelle adresse mail pour les arbitres

---

La nouvelle adresse mail [arbitres@laurafoot.fff.fr](mailto:arbitres@laurafoot.fff.fr) réservée aux arbitres et observateurs doit être utilisée pour toutes les communications avec la CRA et les services administratifs (sauf si on vous écrit avec une autre adresse) et remplace l'adresse compétitions désormais réservée aux clubs et problèmes de désignations.

## CHALLENGE RECRUTEMENT DES ARBITRES

---

- Ouvert aux arbitres de Ligue et candidats ligue.
- 1 arbitre recruté = 1 arbitre passant la FIA avec succès.
- Chaque arbitre recruté à compter du 01/7/2023 donne 1 point au classement du challenge et 2 points pour les arbitres féminines et Futsal.
- Pour valider le candidat arbitre pour votre compte, vous devez inscrire son nom dans le lien prévu à cet effet :

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue  
Saison 23-24 : <https://forms.gle/B26kopZ9D3B3LeQT8>

Challenge Recrutement des Arbitres de Ligue (impliqués dans leur CDA)  
Saison 23 24 : <https://forms.gle/rSsRBDX5acPe6rvD9>

- A la fin de saison, on comptabilisera les candidats envoyés à l'arbitrage pour chaque arbitre de Ligue (2 challenges : 1 pour les arbitres impliqués dans leur CDA et 1 pour ceux qui ne le sont pas).
- Récompenses aux 10 premiers du classement.

## COMPTABILITE

---

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr) , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement. Merci de **préciser** dans votre demande votre **numéro de licence**.

## INDISPONIBILITES

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions à l'adresse [arbitres@laurafoot.fff.fr](mailto:arbitres@laurafoot.fff.fr) , les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

## FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

## DESIGNATEURS

|                            |  |  |
|----------------------------|--|--|
| <b>BEQUIGNAT Daniel</b>    | Observateurs AAR1 AAR2 AAR3  | ☎ 06 81 38 49 26 ✉ :<br><a href="mailto:daniel.bequignat@wanadoo.fr">daniel.bequignat@wanadoo.fr</a> |
| <b>BONTRON Emmanuel</b>    | Dési Futsal Observateurs Futsal  | ☎ 07 89 61 94 46 ✉ :<br><a href="mailto:emmanuel.bontron@orange.fr">emmanuel.bontron@orange.fr</a>   |
| <b>BOUGUERRA Mohamed</b>   | Dési ER R1 R2  | ☎ 06 79 86 22 79 ✉ :<br><a href="mailto:mo.bouguerra@wanadoo.fr">mo.bouguerra@wanadoo.fr</a>         |
| <b>CALMARD Vincent</b>     |  | ☎ 06 70 88 95 11 ✉ :<br><a href="mailto:vincent.calmard@orange.fr">vincent.calmard@orange.fr</a>     |
| <b>CLEMENT Louis</b>       | Représentant arbitres Conseil de Ligue                                 | ☎ 06 29 06 73 15 ✉ :<br><a href="mailto:louis.clement58@hotmail.fr">louis.clement58@hotmail.fr</a>   |
| <b>COLAUD Yvon</b>         | Dési JAL 1 JAL 2 Cand JAL Observateurs<br>JAL Cand JAL                 | ☎ 07 86 25 57 48 ✉ :<br><a href="mailto:ycolaud@gmail.com">ycolaud@gmail.com</a>                     |
| <b>DA CRUZ Manuel</b>      | Futsal   | ☎ 06 63 53 73 88 ✉ :<br><a href="mailto:dacruzmanu@gmail.com">dacruzmanu@gmail.com</a>               |
| <b>GRATIAN Julien</b>      | Observateurs R1 R2   | ☎ 06 76 54 91 25 ✉ :<br><a href="mailto:julien.gratian@orange.fr">julien.gratian@orange.fr</a>       |
| <b>MOLLON Bernard</b>      | Dési R3 Cand R3 Discipline   | ☎ 06 03 12 80 36 ✉ :<br><a href="mailto:bernard.mollon@orange.fr">bernard.mollon@orange.fr</a>       |
| <b>ROUX Luc</b>            | Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise<br>Observateurs R3 CandR3 CandAAR3 | ☎ 06 81 57 35 99 ✉ :<br><a href="mailto:luc.roux@wanadoo.fr">luc.roux@wanadoo.fr</a>                 |
| <b>VINCENT Jean-Claude</b> | Dési JA Pré-Ligue Appel  | ☎ 06 87 06 04 62 ✉ :<br><a href="mailto:jcvincent2607@gmail.com">jcvincent2607@gmail.com</a>         |

## EXTRAIT DE LA DECISION DU BUREAU PLENIER DU 19/12/23

### ARBITRES-ASSISTANTS BÉNÉVOLES

Suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24/6/23, deux « vagues » de réunions de formation ont été organisées par la ligue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2023 à destination des dirigeants des équipes de U18 R2/U16 R1/U16 R2/U15 R1/U15 R2/U14 R1/R1 F/R2 F/U18F R1/U18F R2 pour lesquelles des Arbitres-Assistants officiels ne sont pas désignés, le but étant de leur permettre de signaler les Hors-Jeux.

Certains districts en ont également assuré quelques-unes.

Ces formations sont maintenant terminées et comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du 2/12/23, il est donc décidé par le Bureau Plénier du jour que pour tous les matches des compétitions régionales concernées (championnats ou coupes) à compter du 1/1/2024, y compris pour les matches « aller » ou de « 1<sup>ère</sup> phase » en retard :

- ne pourront désormais signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant l'attestation de formation remise à leur club. Dans tous les cas, ces Arbitres-Assistants bénévoles jugeront le Hors-Jeu de l'attaque de leur équipe et devront donc changer de côté à la mi-temps. Ceci est également valable si une seule équipe présente un Arbitre-Assistant bénévole habilité et pas l'autre.

- L'arbitre officiel désigné et/ou le délégué officiel sont chargés de la validation du dispositif visé ci-dessus qui ne souffrira aucune exception.

NB1 : un même club ne peut pas présenter 2 Arbitres-Assistants bénévoles habilités à signaler les Hors-Jeux lors d'un même match, au motif que l'une des 2 équipes en présence ne peut en fournir.

NB2 : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.

## Liste des Clubs ayant suivi la formation AA Bénévoles de Club

### District de l'AIN :

|                    |                                |                      |
|--------------------|--------------------------------|----------------------|
| ESSOR BRESSE SAÔNE | AS MONTREAL LA CLUSE           | AS MISERIEUX TREVoux |
| CS VIRIAT          | CS LAGNIEU                     | PLASTICS VALLEE FC   |
| AIN SUD FOOT       | F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 |                      |

### District de l'ALLIER :

|               |                           |                        |
|---------------|---------------------------|------------------------|
| GF MYF BESSAY | AVERMES                   | RC VICHY               |
| AC SP MOULINS | MONTLUCON FOOTBALL        | MOULINS YZEURE FOOT 03 |
| AS DOMERAT    | FF YZEURE ALLIER AUVERGNE |                        |

### District du CANTAL :

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| AURILLAC FOOTBALL CLUB | CS ARPAJON     |
| JORDANNE FC            | US SAINT-FLOUR |

### District de DRÔME-ARDECHE :

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| ENT SP NORD DRÔME    | US DAVEZIEUX VIDALON |
| OLYMPIQUE DE VALENCE | AS DONATIENNE        |

### District de l'ISERE :

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| FC SEYSSINS          | GRENOBLE FOOT 38 |
| GUC FOOTBALL FEMININ | ES RACHAIS       |

**District de la LOIRE :**

|                        |                         |                        |
|------------------------|-------------------------|------------------------|
| AS SAINT-ETIENNE       | ROANNAIS FOOT 42        | ES HAUT FOREZ          |
| SORBIERS LA TALAUDIERE | OLYMPIQUE SAINT-ETIENNE | ANDREZIEUX BOUTHEON FC |
| ES VEAUCHE             | SAVIGNEUX MONTBRISON    | RIORGES FC             |
| SAINTE PAUL EN JAREZ   | RIVE DE GIER            |                        |

**District de la HAUTE-LOIRE :**

|            |                        |                      |
|------------|------------------------|----------------------|
| MONISTROL  | SAINT JULIEN CHAPTEUIL | US SUCS ET LIGNONS   |
| GL2S       | FC ESPALY              | LE PUY FOOT 43       |
| US BRIOUDE | SAUVETEURS BRIVOIS     | G BLAVOZY ST GERMAIN |

**District du PUY-DE-DÔME :**

|                     |                       |                           |
|---------------------|-----------------------|---------------------------|
| US MARTRES DE VEYRE | FC COURNON D'AUVERGNE | LEMPDES SP                |
| CLERMONT FOOT 63    | FC CHAMALIERES        | AS CLERMONT SAINT JACQUES |
| FC RIOM             | FC CHÂTEL-GUYON       | G FORMATEUR LIMAGNE       |
| CEBAZAT SP          | US ISSOIRE            | AS MONTFERRAND            |
| SA THIERS           |                       |                           |

**District de LYON ET DU RHÔNE :**

|                         |                           |                      |
|-------------------------|---------------------------|----------------------|
| DOMTAC FC               | ENT SP GENAS AZIEU        | AS ST MARTIN EN HAUT |
| VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS | CALUIRE FOOT FEMININ 1968 | FC LYON              |
| STE FOY LES LYON        | CHASSIEU DECINES FC       | AS MONTCHAT LYON     |
| PONTCHARRA ST LOUP      | SUD LYONNAIS FOOT 2013    |                      |

**District de la SAVOIE :**

|                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| FC HAUTE TARENTEISE | CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL |
| FC NIVOLET          | AIX FC                   |

**District de la HAUTE-SAVOIE :**

|                               |              |           |
|-------------------------------|--------------|-----------|
| US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD | FC ANNECY    | FC CHERAN |
| GFA RUMILLY VALLIERES         | MARIGNIER SP |           |

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT